



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/48/16
5 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session

Genève, 1^{er} octobre 2001

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**LE PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
POUR LA DÉCENNIE 2001–2010: PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR DANS
L'APPLICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE BRUXELLES
ET DU PROGRAMME D'ACTION QUI RELÈVENT
DE LA COMPÉTENCE DE LA CNUCED**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	2
I. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.....	3
II. Progrès accomplis à ce jour dans l'application des éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action qui relèvent de la compétence de la CNUCED	4
III. Pour aller de l'avant	9
IV. Conclusions	10

INTRODUCTION

1. La présente note, divisée en quatre sections, décrit les progrès accomplis à ce jour dans l'application des éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001–2010 qui relèvent de la compétence de la CNUCED. La section I expose les principaux résultats de la Conférence de Bruxelles, la section II les activités entreprises par la CNUCED pour y donner suite, la section III la marche à suivre pour aller de l'avant, et la section IV les conclusions de cet examen.

I. LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

2. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été couronnée de succès en ce sens qu'elle a permis: a) de sensibiliser tout le monde aux problèmes de développement complexes des PMA, en braquant sur eux les feux de l'actualité politique; b) de réaffirmer la volonté de la communauté internationale et des PMA d'améliorer sensiblement la situation socioéconomique dans ces pays pendant la présente décennie et de progresser rapidement en vue de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue; c) de souligner que les PMA doivent être maîtres de leur politique et de leur stratégie de développement, et de promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus entre tous ceux qui participent au développement; d) de définir clairement et de quantifier certains objectifs de développement, en précisant les mesures qui doivent être prises par les PMA eux-mêmes et par leurs partenaires; e) d'engager une action concrète en faveur des PMA en vue d'obtenir très rapidement des résultats; f) de s'entendre sur des dispositions générales pour l'application et le suivi des mesures convenues, à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et mondiale.

3. La Conférence a adopté une déclaration politique (la Déclaration de Bruxelles) ainsi que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. La Déclaration de Bruxelles réaffirme la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale «de faire respecter les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité, ainsi que de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour l'ensemble de la population mondiale», conformément à la Déclaration du Millénaire.

4. Le Programme d'action fixe des objectifs précis et compose sept engagements portant sur des domaines d'action essentiels: 1) encourager une action axée sur la population; 2) bonne gouvernance aux niveaux national et international; 3) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; 4) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation; 5) renforcer le rôle du commerce dans le développement; 6) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; 7) mobiliser des ressources financières. Il indique clairement que les PMA et leurs partenaires de développement, devront agir de façon complémentaire, aspect dont l'importance mérite d'être soulignée. S'ils sont pleinement mis en œuvre, les engagements et les mesures définis dans le Programme d'action permettront d'améliorer la situation socioéconomique des pays les moins avancés.

II. PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR DANS L'APPLICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE BRUXELLES ET DU PROGRAMME D'ACTION QUI RELÈVENT DE LA COMPÉTENCE DE LA CNUCED

5. L'exécution des engagements contenus dans le Programme d'action est une entreprise ardue autant que complexe. Il faut d'abord renforcer la coopération entre les PMA et leurs partenaires de développement, empêcher que se posent de nouveau les problèmes qui ont entravé l'application de deux programmes d'action précédents et veiller à ce que les mesures convenues soient dûment mises en œuvre. Il importe aussi de mobiliser tous les intéressés et tous les acteurs du développement, aux niveaux national et international, afin qu'ils s'acquittent pleinement des tâches qui leur incombent. Pour être efficace, l'action exige, entre autres, une coordination entre les PMA eux-mêmes et entre ceux-ci et leurs partenaires de développement. À l'échelon national, chaque PMA devrait donner effet au Programme d'action en adoptant un train de mesures concrètes. À l'échelle internationale, les donateurs bilatéraux, les organes et organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent renforcer et coordonner leurs efforts pour donner suite aux décisions prises à Bruxelles. Les autres pays en développement devraient également aider les PMA à atteindre les objectifs généraux du Programme d'action, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération bilatérale.

6. Pour sa part, la CNUCED a déjà commencé à mettre en œuvre les éléments de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action qui relèvent de sa compétence. Elle a pris des mesures dans ses principaux domaines d'activités, à savoir: recherche et analyse, sensibilisation et promotion d'un consensus, coopération technique et renforcement des capacités. *Le Rapport sur les pays les moins avancés, 2001* traite des aspects particuliers de la pauvreté dans les PMA et de la façon dont le renforcement de la coopération entre ces pays et leurs partenaires de développement peut contribuer à la réalisation des objectifs convenus à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Bureau du Coordonnateur spécial a déjà procédé à une première évaluation de la situation des PMA et de leurs partenaires par rapport aux objectifs de développement quantifiables fixés dans le Programme d'action pour la décennie en cours. Un document intitulé «*Les objectifs de développement du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: établissement d'une série d'indicateurs pour suivre les progrès*» a été préparé pour la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement, afin d'aider à fixer des points de repère pour mesurer les progrès de l'application de ce Programme. La CNUCED a également rédigé un rapport intitulé «*Le développement économique en Afrique: bilan, perspectives et problèmes fondamentaux*», dans le cadre de son programme de travail sur l'Afrique et, plus particulièrement, de l'évaluation des résultats du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Ce rapport, publié le 11 septembre 2001, décrit les difficultés socioéconomiques auxquelles se heurtent les pays d'Afrique subsaharienne, dont la grande majorité sont des PMA. Le Conseil du commerce et du développement, à sa quarante-huitième session, et l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, examineront cette étude, ses conclusions et les enseignements à en tirer pour l'action dans les pays africains, dont 34 sont des PMA.

7. La CNUCED, qui a été chargée par l'Assemblée générale d'appuyer l'application du Programme d'action de la Barbade et qui étudie de façon approfondie les effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce sur l'économie des petits États insulaires

en développement, continuera à aider ces derniers. Elle fait des travaux de recherche et d'analyse et exécute diverses activités d'assistance technique en leur faveur. Le Bureau du Coordonnateur spécial prépare en outre une publication sur le thème: «*Les petits États insulaires en développement: vulnérabilité et perspectives économiques*». Cette étude, qui comprendra 14 chapitres, portera notamment sur les sujets suivants: vulnérabilité face aux perturbations d'origine extérieure, handicaps structurels, possibilité de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, spécialisation économique, libéralisation du commerce multilatéral, intégration régionale dans les Caraïbes et le Pacifique, commerce et environnement, investissement étranger direct, industrie de la musique, informatique et partenariat ACP-UE.

8. En ce qui concerne les autres activités entreprises pour exécuter les engagements de Bruxelles, et en particulier l'engagement 5 (Renforcer le rôle du commerce dans le développement), la CNUCED, conformément au Plan d'action de Bangkok, a fourni un appui technique à la réunion des ministres du commerce des PMA qui s'est tenue à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) du 22 au 24 juillet 2001. Cette réunion, organisée à l'invitation du Gouvernement tanzanien, visait à préparer les PMA à la Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu en novembre 2001 à Doha. Elle leur a permis d'arrêter une position commune pour la Conférence et pour les réunions ultérieures. Elle s'est tenue au bon moment et a bénéficié d'une participation de haut niveau, en particulier pour les débats sur le système commercial multilatéral et sur la place des PMA dans l'économie mondiale. Les participants ont exprimé l'opinion que la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC devrait aboutir à une décision ferme d'appliquer la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action, en respectant la lettre et l'esprit. Pour ce qui est du niveau de participation, 43 des 49 PMA étaient représentés par leur ministre du commerce et par d'autres hauts fonctionnaires. Il y avait 136 représentants de PMA et 22 représentants d'institutions spécialisées, d'organismes des Nations Unies et de l'OMC. Une ONG régionale et une ONG internationale ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs. Il n'y avait jamais eu autant de représentants de PMA à une réunion préparatoire d'une conférence ministérielle de l'OMC.

9. Après un débat approfondi sur les accords de l'OMC en vigueur, les ministres des PMA ont souligné que «la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC devrait faire de nets progrès en matière de mise en application, confirmer les principes du traitement spécial et différencié et de la souplesse de la politique commerciale eu égard aux intérêts des PMA et prendre l'engagement de garantir un processus de négociation global et transparent avant, pendant et après la Conférence [de Doha]». Les ministres ont également fait valoir «que les futures négociations commerciales multilatérales devraient tenir compte du fait que leurs pays [n'étaient] pas en mesure de participer utilement à la négociation d'un programme trop général et d'assumer de nouvelles obligations, en raison de leurs handicaps bien connus».

10. Les participants ont adopté la Déclaration de Zanzibar ainsi que des «objectifs et propositions de négociation» en vue d'exposer le programme de développement des PMA à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC et lors des négociations ultérieures. Cette déclaration et ces propositions seront soumises à la Conférence ministérielle de Doha. Les propositions portent notamment sur l'accès aux marchés, la mise en œuvre, le programme intégré, les questions nouvelles et la question du traitement spécial et différencié. Elles ont déjà été présentées au Conseil général de l'OMC à la réunion qu'il a tenue le 30 et 31 juillet 2001. Les ministres du commerce des PMA ont également décidé de se réunir tous les deux ans avant chaque conférence ministérielle de l'OMC. À la demande de gouvernements et dans le cadre de

son programme de travail, la CNUCED a en outre organisé des séminaires et des ateliers nationaux au Togo, au Niger, au Mali et au Tchad pour préparer la Conférence de Doha.

11. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 54/199 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a convoqué du 30 juillet au 3 août 2001, à New York, la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement. La CNUCED, en application de diverses résolutions de l'Assemblée générale, du Plan d'action de Bangkok et des dispositions du Programme d'action de Bruxelles relatives aux pays sans littoral et aux pays de transit, a fourni un appui technique à cette réunion. Environ 200 experts venant de 60 pays (pays en développement sans littoral, pays en développement de transit et pays donateurs) et de 11 organismes de financement et de développement ont participé à la Réunion qui a porté sur les aspects matériels et autres du commerce de transit. Ils ont étudié de façon approfondie les aspects matériels du commerce de transit et les problèmes connexes: médiocrité de l'infrastructure des transports, manque de moyens d'entreposage et d'autres installations et services commerciaux, absence d'accès à la mer, isolement et éloignement du marché mondial et des réseaux de production internationaux, frais de transit élevés et incidences sur la compétitivité et le développement socioéconomique général des pays en développement sans littoral. Parmi les autres aspects des problèmes de transit, les experts ont mis l'accent sur la nécessité d'harmoniser, de simplifier et de normaliser les règles et les documents de transport, sur le manque de flexibilité, sur la mauvaise organisation et la mauvaise gestion des transports et sur la multiplication des contrôles gouvernementaux. De nombreuses personnes ont participé aux tables rondes interactives sur le développement de l'infrastructure et la coopération sous-régionale, animées par la Banque mondiale et la CNUCED, respectivement, qui ont porté sur un large éventail de questions intéressant directement les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.

12. Les experts ont également formulé des conclusions et recommandations concertées concernant les dispositions concrètes à prendre à l'échelle nationale, régionale, sous-régionale et internationale pour atténuer les graves difficultés rencontrées par les pays sans littoral, qui ont été adoptées à l'unanimité (TD/B/LDC/AC.1/L.7). Ils ont recommandé aux pays en développement sans littoral et aux pays de transit de mettre en œuvre toute une série de mesures novatrices avec l'appui de leurs partenaires de développement, pour s'attaquer aux problèmes matériels et autres rencontrés dans le commerce de transit.

13. Les experts ont aussi recommandé l'organisation en 2003, au Kazakhstan, d'une réunion internationale de ministres des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et des pays donateurs et de représentants d'organismes internationaux de financement et de développement. Comme 16 PMA sont aussi des pays sans littoral et comme les transports jouent un rôle essentiel dans leur développement ainsi que dans la promotion du commerce national, régional et international, cette recommandation revêt une importance particulière. À cet égard, on a souligné la nécessité d'assurer la participation de tous les intéressés, et notamment du secteur privé. Le secrétariat de la CNUCED a été prié d'entreprendre les préparatifs techniques de cette réunion. Les experts lui ont également demandé de contribuer à l'application du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, qui sera examinée à la réunion.

La Banque mondiale et d'autres banques régionales de développement ont été invitées à coopérer avec la CNUCED à la préparation de la réunion.

14. En vue notamment d'obtenir au plus vite des résultats concrets la Conférence de Bruxelles, a proposé l'organisation d'une conférence spéciale sur l'instabilité des marchés de l'énergie et sur les moyens d'en atténuer les conséquences néfastes pour l'économie des PMA. Avec l'appui financier du Gouvernement autrichien et en collaboration avec l'ONUDI, la CNUCED organisera à Vienne (Autriche), du 30 janvier au 1^{er} février 2002, une conférence sur les systèmes de tarification et d'approvisionnement efficaces pour les hydrocarbures ainsi que sur les moyens de faire face à l'instabilité des prix du pétrole dans les PMA. Cette conférence traitera de nombreuses questions interdépendantes: rôle de l'énergie dans la compétitivité, la croissance et le développement; comment faire face aux fluctuations imprévues du marché du pétrole; moyens novateurs d'attirer des fonds pour le développement, et en particulier de drainer l'investissement étranger direct vers le secteur énergétique dans les PMA; tarification du pétrole; efficacité et meilleures pratiques pour l'achat et le financement du pétrole, et autres sujets importants. Devraient participer à la Conférence de hauts responsables et des experts du secteur public et du secteur privé des PMA, d'organisations internationales, de sociétés travaillant dans le secteur du pétrole et du gaz dans les PMA, ainsi que des pays développés et des pays en développement. Il s'agira de proposer aux PMA des mesures concrètes et réalistes en vue d'établir des systèmes d'approvisionnement et de tarification efficaces pour les hydrocarbures, d'atténuer l'effet de l'instabilité des prix du pétrole sur les perspectives de croissance et de développement des PMA, de mobiliser des ressources financières pour l'investissement dans le secteur de l'énergie et de concevoir des stratégies à long terme pour amortir les chocs.

15. Des études faites par la CNUCED et d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), montrent clairement que les PMA ont un énorme potentiel et jouissent d'avantages comparatifs considérables dans le secteur du tourisme. Ce secteur peut grandement contribuer à transformer leur économie et stimuler leur développement socioéconomique, en particulier grâce à la création d'emplois et de revenus. Dans le cadre du Programme d'action adopté à Bruxelles, la CNUCED et l'Organisation mondiale du tourisme renforceront leur coopération pour aider les PMA à tirer parti des possibilités qui s'offrent dans ce secteur. À cette fin, et pour appliquer le Programme d'action ainsi que le Plan d'action des îles Canaries pour le développement du tourisme dans les pays les moins avancés, adopté à la Réunion ministérielle sur le tourisme tenue avant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, une délégation de l'OMT s'est entretenue avec le Secrétaire général de la CNUCED le 5 juillet 2001. Les deux organisations ont décidé de convoquer à Berlin, en mars 2002, le premier forum international sur le tourisme dans les pays les moins avancés. Ce forum se tiendra parallèlement à la deuxième réunion d'experts sur le tourisme dans les PMA, qui sera organisée conjointement par la CNUCED et l'OMC. Il devrait jeter les bases institutionnelles et techniques de l'exécution du Programme d'action en faveur des PMA dans le domaine du tourisme et se déroulera à la même époque que la Bourse internationale du tourisme de Berlin, qui aura lieu du 16 au 20 mars 2002. Le forum et la réunion d'experts devraient rassembler de hauts responsables, des experts et des prestataires de services touristiques des PMA et de leurs partenaires de développement, y compris des représentants du secteur privé.

16. En ce qui concerne ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED s'emploie à renforcer les projets et programmes en cours et à y intégrer les recommandations découlant de la Conférence de Bruxelles. Ainsi, pour mettre en œuvre les mesures à effet immédiat définies par la Conférence dans le domaine de l'investissement, elle prépare la première réunion de suivi du conseil consultatif de l'investissement pour l'Afrique orientale et australe, qui doit avoir lieu au début de l'année prochaine. La République-Unie de Tanzanie a offert d'accueillir cette réunion à Dar es-Salaam. Un séminaire de formation a été organisé du 5 au 16 juin 2001 en Égypte, à l'intention des PMA francophones. Y ont participé des experts du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cap-Vert, des Comores, du Congo, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie et de la République démocratique populaire lao. Un autre séminaire de formation, organisé à l'intention des PMA d'Asie et du Pacifique, aura lieu du 19 au 30 novembre en Inde. Une nouvelle série de négociations bilatérales sur l'investissement, pour les PMA anglophones, devrait se tenir du 1^{er} au 6 octobre 2001 à Bonn (Allemagne). Le Cambodge, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie ont confirmé leur participation. D'autres projets de renforcement des capacités ont été entrepris dans 36 PMA, dans le cadre du programme d'assistance technique interinstitutions et des activités de la CNUCED concernant l'investissement, la technologie, le développement des entreprises et l'élaboration de guides en matière d'investissement pour les PMA, entre autres.

III. POUR ALLER DE L'AVANT

17. La Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action réaffirment la responsabilité collective qui incombe à la communauté internationale et aux PMA d'arrêter et inverser la détérioration de la situation socioéconomique dans ces pays, de réactiver et d'accélérer leur croissance et leur développement et de les mettre sur la voie d'une expansion soutenue et d'un développement durable. L'exécution des engagements figurant dans ces deux documents essentiels devrait reposer sur les principes fondamentaux convenus à la Conférence de Bruxelles.

18. Au paragraphe 116 du Programme d'action, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a été prié «de soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, ses recommandations concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace et bien visible, y compris la possibilité de transformer l'actuel Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires en Bureau du Haut Représentant pour les pays en développement les moins avancés ou sans littoral et les petits États en développement insulaires». Les dispositions institutionnelles et les activités de suivi seront considérées à la lumière de la recommandation du Secrétaire général et de la décision de l'Assemblée générale, mais il convient aussi de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les dispositions de fond intéressant ces pays.

19. Dans ce contexte, et en vue d'appliquer pleinement la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action, la CNUCED a dressé un «plan de route» dont l'objectif premier est de définir des orientations générales pour aider les différents acteurs à mettre en œuvre concrètement les éléments relevant de leur mandat et de leur compétence, à l'échelle nationale, sous-régionale, régionale et mondiale. Ce plan prévoit aussi des efforts concertés de la part des PMA et de leurs partenaires de développement, y compris la société civile, pour atteindre les objectifs de la Conférence de Bruxelles grâce à l'application effective des mesures correspondant aux sept engagements définis dans le Programme d'action. Il propose un ordre de priorité précis et des stratégies ordonnées pour l'exécution du Programme d'action, avec des bilans d'étape pour évaluer les progrès accomplis.

20. Des mécanismes seront également établis pour assurer la participation des intéressés aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. À l'échelon national, il convient de renforcer le Forum du développement local créé lors des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Ce forum regroupait les comités préparatoires nationaux, les représentants résidents du PNUD, des représentants de la Banque mondiale, d'autres organismes ou organisations du système des Nations Unies maintenant une présence sur le terrain, de l'Union européenne, des donateurs bilatéraux et des acteurs locaux. Aux niveaux régional et sous-régional, la participation des commissions régionales de l'ONU, des banques régionales de développement et du Forum du développement local revêt une importance capitale. Le plan de route prévoit également une action concertée de la part de tous les acteurs du développement avec, entre autres choses, l'intégration des engagements du Programme d'action dans le mécanisme intergouvernemental et dans le programme de travail de divers organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'accent sera aussi mis sur la nécessité de renforcer la coopération entre les institutions spécialisées établies à Genève, les organes et organismes des Nations Unies et l'OMC. Ce plan a déjà reçu un accueil très favorable, les intéressés estimant qu'il va dans le bon sens et hâtera la réalisation du Programme d'action.

IV. CONCLUSIONS

21. Comme on l'a souvent fait observer pendant les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, on peut tirer des leçons importantes de l'application des précédents programmes d'action. Premièrement, les problèmes de développement auxquels se heurtent les PMA sont complexes et leur solution exige des efforts concertés de la part des PMA eux-mêmes et de la communauté internationale. Deuxièmement, il faut établir un plan d'action précis, définissant clairement le rôle de tous les acteurs dans l'exécution des divers engagements et prévoyant un ordre de priorité rationnel ainsi qu'une coordination des mesures prises à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Troisièmement, pour atteindre les objectifs du Programme d'action, il est indispensable de mettre en place des mécanismes efficaces de suivi, permettant d'évaluer constamment les progrès. Cela contribuera aussi à la coordination des mesures prises pour donner suite aux recommandations des grandes réunions et conférences mondiales qui concernent les PMA.
